



**Election complémentaire de deux conseillers municipaux ou
conseillères municipales**

Dans le délai fixé au 3 février 2023 à 11h00, deux listes ont été déposées au secrétariat municipal, il s'agit de :

Jolidon Aude, Les Cernes 1, 2712 Le Fuet
Reichmuth-Böni Katharina, Sous Montbautier 1, 2712 Le Fuet

Selon l'article 36 du règlement concernant les élections par les urnes, lorsque le nombre des candidats et candidates se trouve égal au nombre de siège à pourvoir, le Conseil municipal proclame élus tacitement tous les candidats et candidates.

Par conséquent, Mmes Aude Jolidon et Katharina Reichmuth sont élues pour la fin de la législature 2020-2023.

L'élection prévue le 12 mars 2023 est donc annulée.

Le Fuet, le 3 février 2023.

CONSEIL MUNICIPAL